



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
RESTREINTE

UNEP/WG.104/INF.5
17 août 1984

FRANCAIS
Original: Anglais

Réunion sur les apports des programmes méditerranéens bilatéraux et multilatéraux aux objectifs du Plan d'action pour la Méditerranée

Bruxelles, 23 - 26 octobre 1984

RESOLUTION DU BUREAU EUROPEEN DE L'ENVIRONNEMENT

SUR LES PROBLEMES DE LA MEDITERRANEE

La résolution adoptée à Athènes le 24 octobre 1984 par la Réunion des organisations non-gouvernementales sur les problèmes de la Méditerranée, est reproduite ci-dessous pour information. La réunion avait été convoquée par le Bureau Européen de l'Environnement, une association de soixante organisations non-gouvernementales appartenant aux dix Pays membres de la Communauté. Les représentants d'organisations volontaires de Chypres, de l'Espagne, d'Israël, du Maroc, de la Tunisie et de la Yougoslavie y ont également participé. La Communauté était représentée à la réunion.

Le texte de la résolution a été distribué par les soins de secrétariat aux Parties contractantes le 23 novembre 1983.

Bureau Européen de l'Environnement

European Environmental Bureau

Rue Vaulier - Vaulierstraat 29

B - 1040 BRUXELLES - BRUSSEL

☎ (02) 647 01 99

Tlx. : BEE 62 720

Bureau Européen de l'Environnement

Résolution de la réunion internationale sur les problèmes
de la Méditerranée

Les représentants du Bureau Européen de l'Environnement ainsi que les représentants d'organisations de six autres Pays méditerranéens réunis pour la réunion internationale sur la "Protection de la zone de la Méditerranée - un rôle pour la Communauté Européenne", tenue à Athènes le 24 octobre 1983, invitent le Comité Méditerranéen du Bureau Européen de l'Environnement à prendre toutes mesures nécessaires, et obtenir, le cas échéant, les fonds adéquats, pour assurer une communication efficace des opinions, perspectives et idées des organisations non-gouvernementales lors de la réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone qui doit se tenir à Bruxelles en 1984. Nous invitons instamment la Communauté Européenne à accorder une plus grande priorité à la mise en oeuvre des parties de son troisième programme d'action qui touchent aux questions méditerranéennes, à renforcer les actions tendant à la protection de l'environnement dans sa politique régionale, ainsi qu'à fournir une assistance pratique accrue aux efforts du PNUE dans la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Athènes, le 24 octobre 1983